



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
Par Mme Anne Salomon
Présidente
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf. 102.04 JPS/AI

Moudon, le 25 septembre 2018

Communication n° 23/18 (JPS)

Préavis municipaux n°30/99, 90/11 et 65/14, Plan général d'affectation (PGA)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, la Municipalité informe le Conseil communal sur la situation financière des préavis 30/99, 90/11 et 65/14 qui concernent la révision du Plan général d'affectation (PGA) afin de pouvoir les boucler.

Les préavis 30/99 et 90/11 ont déjà fait l'objet d'une communication municipale n°36/14 le 23 septembre 2014, voir en annexe, dans laquelle il était mentionné qu'un préavis complémentaire sera déposé par la Municipalité, en l'occurrence le 65/14, pour la poursuite du travail de révision du Plan général d'affectation (PGA), raison pour laquelle ils sont présentés conjointement pour le bouclement.

Le détail financier des préavis est présenté ici :

Préavis 30/99 – crédit accordé	CHF	145'000.--	
Préavis 90/11 – crédit accordé	CHF	145'000.--	
Préavis 65/14 – crédit accordé	CHF	107'500.--	
Crédit total accordé	CHF	397'500.--	CHF 397'500.--
Investissement total	CHF	421'291.70	CHF 421'291.70
Dépassement du crédit			CHF – 23'791.70

Le dépassement de CHF 23'791.70 des crédits accordés s'explique par le traitement des oppositions au PGA déposées lors de la mise à l'enquête publique. En effet, la Municipalité a mandaté un avocat-conseil pour la conduite des procédures judiciaires qui ont également nécessité un appui technique pour lequel il a été fait appel au bureau d'urbanisme ceci en supplément de leur offre initiale de prestation.

A noter que deux autres crédits, accordés par votre Autorité, sont en cours pour l'élaboration du nouveau Plan général d'affectation et de son règlement, à savoir les préavis 94/16 (pour la carte des dangers naturels) et 29/18 (PGA)

Vous remerciant de bien vouloir accepter ce dépassement, la Municipalité vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique Le secrétaire :



C. PICO

A. IMERI

Annexe : ment.

Conseil communal de Moudon
Par Mme Michèle PIDOUX
Présidente
Case postale 43
1510 MOUDON

CV/ct

Moudon, le 23 septembre 2014
(CC 23.09.2014)



COMMUNICATION No 36/14 (MAG)

Plan général d'affectation (PGA), suivi des préavis municipaux 30/99 et 90/11

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité, suivi de l'article 16/2 du Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes, se permet de vous contacter dans le cadre du suivi de l'élaboration du plan général d'affectation (PGA).

Il est constaté en effet que le crédit global accordé pour ce travail dit « titanesque » de **Fr. 290'000.—**, atteint aujourd'hui quelque **Fr. 317'500.—** de facturés.

Partie de ce « dépassement » s'explique par les tractations, les démarches et le traitement des oppositions conduites après la procédure de consultation publique exécutée à forme des articles 56 et suivants LATC.

Cela étant et tenant compte comme précisé ci-dessus de la portée de l'article 16/2 du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité juge obligatoire de vous avertir déjà.

Il y aura lieu, certainement lors du Conseil communal du 11 novembre, de vous soumettre un préavis complémentaire valant engagement financier nouveau qui inclura les quelque **Fr. 27'500.—** mentionnés ci-dessus plus **Fr. 80'000.—** nécessaires pour aller à terme du dossier.

Comme le but de la présente n'est qu'une information préalable fixée réglementairement, il ne s'agit pas ici d'aller dans les détails qui seront commentés et étayés dans la demande de crédit d'investissement.

Ville de Moudon
Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

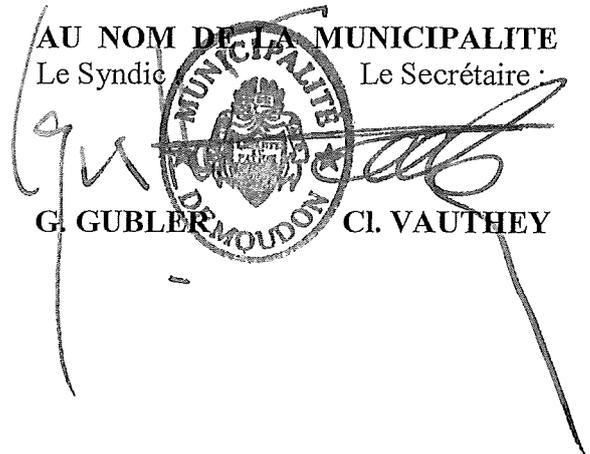
Tél. 021905 88 88
Fax 021905 88 89

www.moudon.ch

Municipalité
refe@moudon.ch

Vous remerciant de l'attention portée aux présentes lignes, la Municipalité vous adresse, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire :
G. GUBLER CI. VAUTHEY



Copie pour information à :

- Distribution habituelle d'une communication +
- Boursier communal
- Service technique communal, M. Alain MATHYS, qui voudra bien renseigner qui de droit, notamment le Bureau mandataire Urbaplan SA.